

DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/59

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 03 Octobre 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 13 ; Nombre de votants : 22

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme KLUCZYNSKI - M. Laurent GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. CAVALIERE à M. BACHELLERIE - Mme CUEILLENs à M. CAMAZZOLA - Mme FAUCHE à Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO à Mme NETO - M. CAUQUIL à M. GEYRES - Mme COUDERC à M. CHAULET - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. ROSELL à Mme NARRAN - Mme MASSAROTTO à M. OSPITAL.

Absents excusés : Mme LAPLANE-SOTUM.

**OBJET : Avenant au règlement de l'assainissement en date 16 octobre 2014**

Au titre des pouvoirs de police concernant la salubrité et l'hygiène publique, par arrêté du 12 septembre 2024, j'ai instauré le contrôle obligatoire des raccordements à l'assainissement collectif des eaux usées.

Il convient alors de modifier le règlement assainissement en ajoutant un chapitre XI sur les contrôles. Un article n°1 reprenant l'arrêté instaurant le contrôle obligatoire et un article n°2 sur les modalités de réalisation des travaux suite au contrôle.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :**

- D'adopter l'avenant n°1 au règlement assainissement joint en annexe.

Publié le 15/10/2024  
En Préfecture le 15/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 14 Octobre 2024

Madame le Maire,  
Barbara NETO

